



RECRUTEMENT À UN POSTE DE MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME ANNÉE UNIVERSITAIRE 2027-2028

Les candidats à un poste de membre de l'École française de Rome voudront bien lire attentivement cette notice d'information, relative au dépôt de la candidature, au processus de sélection et aux conditions de séjour des candidats recrutés.

1) CONDITIONS

a) **Âge** : les candidats doivent être âgés de **plus de 18 ans**. Il n'existe pas de limite d'âge.

b) **Nationalité** : il n'existe **pas de critère de nationalité**. Il est précisé aux candidats non citoyens de l'Union européenne ou non ressortissants d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse que nul ne peut avoir la qualité de membre, et être rémunéré comme tel, s'il ne satisfait pas aux conditions de délivrance des titres de séjour et de travail sur le territoire italien fixées par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

c) **Statut** : les candidats aux postes de membre doivent être soit **doctorants**, soit **titulaires d'un diplôme national de niveau égal ou supérieur au doctorat**, soit **maîtres de conférences ou personnels assimilés** en application de l'article 6 du décret du 16 janvier 1992 relatif au Conseil national des universités, soit justifier de titres ou diplômes universitaires ou scientifiques étrangers jugés équivalents par la commission d'admission.

Nul ne peut se présenter plus de trois fois à un poste de membre de l'École française de Rome. Toutefois, un maître de conférences ayant déjà fait trois candidatures comme doctorant ou post-doctorant peut bénéficier d'une candidature supplémentaire.

L'École française de Rome accueille chaque année des membres scientifiques qui se consacrent à des travaux de recherche dans les domaines relevant de l'établissement, répartis en **trois sections** : **Antiquité, Moyen Âge, Époques moderne et contemporaine**.

Le projet émane de candidats en fin d'études doctorales ou de docteurs, présentant un sujet de recherche post-doctorale, ou encore de maîtres de conférences préparant une HDR. Dans le cas des candidats post-doctorants, en conformité avec la mission de formation à la recherche de l'École française de Rome, la commission d'admission examine avec une attention particulière les dossiers émanant de chercheurs en début de carrière. Les membres docteurs pourront, au cours de leur séjour, participer aux programmes existants, ou faire émerger de nouveaux programmes par le biais notamment de dépôts de candidature à des appels à projets nationaux et internationaux, dans les domaines de compétence de l'EFR (<https://www.efrome.it/la-recherche/programmes>).

Le nombre de postes est fixé chaque année par la directrice de l'École française de Rome et voté en Conseil d'administration. **Pour l'année 2027-2028, dix-huit postes de membres de l'École française de Rome sont susceptibles d'être vacants.** Les nominations sont prononcées pour une durée d'une année à compter du 1^{er} septembre 2027. Elles peuvent être renouvelées, sur avis de la commission d'admission, pour une deuxième et, éventuellement, pour une troisième année consécutive.

d) **Critère de langue** : les candidats doivent avoir une **bonne maîtrise de la langue française**, l'entretien se déroulant dans cette langue.

e) **Traitement** : les membres non fonctionnaires perçoivent le traitement en vigueur pour un professeur agrégé de classe normale au 1^{er} échelon.

Les membres fonctionnaires dont l'indice de rémunération en métropole est supérieur à la rémunération de base ci-dessus précisée reçoivent le traitement correspondant à leur indice dans leur corps d'origine, sans pouvoir dépasser l'indice brut 590. Ces derniers sont placés en position de détachement. Les membres perçoivent une indemnité de

résidence et des majorations familiales s'il y a lieu. Ils sont tenus à une obligation de résidence en Italie. Un membre recruté en Italie perçoit une indemnité de résidence avec un abattement de 85%.

Textes

- Décret n° 64-171 du 21 février 1964 fixant les modalités de la rémunération spéciale des personnels, membres, pensionnaires et agents français des grands établissements d'enseignement supérieur à l'étranger relevant du ministère de l'éducation nationale
- Décret n° 67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif en service à l'étranger ;

2) ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être remplis en ligne au lien suivant :

https://candidatures.efrome.it/recrutement_membres_de_l_ecole_francaise_de_rome_annee_universitaire_2027_2028

Les dossiers devront être soumis avant le **vendredi 4 décembre 2026 à 12h00** (heure de Rome).

Les candidats doivent s'inscrire avec une adresse mail personnelle valide. Une confirmation d'envoi du dossier sera envoyée à l'adresse indiquée, une fois le dossier complet validé. L'absence de réception de cette confirmation à l'adresse électronique indiquée signifie que le dossier n'a pas été finalisé et que la candidature n'a pas été enregistrée. Il faut, dans ce cas, redéposer le dossier, en s'assurant de la faire avant la clôture de la campagne.

- ⇒ **Attention** : une fois votre candidature soumise, celle-ci ne pourra être modifiée.
- ⇒ **Attention** : ne pas attendre le dernier moment pour envoyer la candidature.

Aucune pièce nécessaire à la constitution du dossier ne sera ajoutée à l'issue de la campagne par le service administratif.

3) PIÈCES À FOURNIR

Tous les documents administratifs, envoyés par le formulaire en ligne (à l'exception des envois différés indiqués ci-dessous), doivent être libellés en **langue française, ou éventuellement italienne ou anglaise pour certaines pièces, ou bien, pour toutes les autres langues, traduits par un traducteur assermenté**. Aucun rappel ne sera effectué et aucun document supplémentaire ne sera accepté. Tout dossier incomplet ou non conforme sera refusé.

a) Dossier administratif :

Pièces à attacher directement au formulaire (documents attachés au format pdf)

Les pièces marquées d'un * sont obligatoires lors de l'envoi du dossier.

DOSSIER ADMINISTRATIF	Fonctionnaires	Non-fonctionnaires
Copie scannée recto-verso d'un document d'identité en <u>cours de validité</u> (carte d'identité ou passeport)*	OUI	
Dernier arrêté de promotion*	OUI	NON
Copie des diplômes obtenus*	OUI	
Avis favorable au détachement éventuel du candidat pour une année, signé par le président ou directeur de l'établissement d'origine, accompagné de l'avis conforme du conseil d'administration dudit établissement	OUI, uniquement pour les fonctionnaires affectés dans le supérieur (maîtres de conférences et PRAG dans le supérieur)	NON

Pour les candidats non titulaires de la fonction publique, l'envoi différé de l'extrait de casier judiciaire (la date de demande dudit document devant être antérieure à la date de clôture du concours) devra être réalisé dans les meilleurs délais, et dans tous les cas par mail, en format pdf, à helene.franchi@efrome.it avant le 11 février 2027.

b) Dossier scientifique :

Pièces à attacher directement au formulaire (documents attachés au format pdf).

Les renseignements à fournir et/ou les pièces marquées d'un * sont **obligatoires** lors de l'envoi du dossier.

DOSSIER SCIENTIFIQUE	PRECISIONS SUR LES PIÈCES À FOURNIR
Curriculum vitae*	Le CV peut être rédigé en français, en anglais ou en italien, .pdf
Projet de recherche (pour une durée de trois ans, il devra comprendre un calendrier année par année ; les candidats maîtres de conférences présenteront un projet de recherche d'un an)*	25000 signes maximum en français, italien ou anglais (espaces, bibliographie et notes de bas de page comprises), .pdf
Résumé du projet*	5000 signes maximum , en français
Attestation de l'école doctorale concernée* (ce document, établi sur papier libre, daté, signé et cacheté par le directeur de l'école doctorale, atteste de l'avis favorable à la candidature à un poste de membre)	Uniquement pour les doctorants
Copie du rapport de soutenance de thèse pour tous les docteurs ayant soutenu leur thèse dans une université française ou en cotutelle avec une université française* (à défaut résumé de celle-ci en français, italien ou anglais, d'un maximum de 5000 signes, accompagnée d'une attestation de soutenance pour les docteurs ayant soutenu leur thèse dans un autre pays)	Uniquement pour les docteurs
INFORMATIONS À FOURNIR	
Nom, prénom et courriel de deux personnalités scientifiques*	Les candidats indiqueront dans le formulaire de candidature en ligne les nom, prénom et courriel électronique de chacune des deux personnalités scientifiques, lesquelles recevront une notification pour télécharger les lettres sur une plateforme dédiée (la lettre sera rédigée en langue française, italienne ou anglaise, datée et signée, en format pdf). Une fois la lettre téléchargée par la personnalité scientifique, les candidats recevront une notification automatique. 📧 Le téléchargement sera possible jusqu'au mercredi 9 décembre 2026 à 23 h 59

Dans un souci d'égalité de traitement des candidats, la commission n'examinera pas les dossiers scientifiques qui n'auront pas respecté le nombre de signes impartis pour les pièces qui le composent.

4) SÉLECTION

a) Présélection des dossiers par la commission

La composition de la commission d'admission est disponible sur le site internet de l'École française de Rome (<https://www.efrome.it/lefr/gouvernance/commission-dadmission-des-membres>).

Les réunions de présélection seront organisées les 15 et 16 février 2027. Les candidats seront avertis par courriel des résultats de cette présélection dans les jours suivant la réunion de la commission.

b) Auditions des candidats présélectionnés

Les candidats présélectionnés présenteront leur candidature à Paris les 8, 9 et 10 mars 2027. Les entretiens auront lieu en langue française.

La commission proposera les candidatures retenues au Conseil scientifique, qui se prononcera sur cette proposition à l'occasion de sa réunion le jeudi 11 mars 2027.

5) DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Une “foire aux questions” (FAQ) est disponible au lien suivant [FAQ](#).

Si les réponses ne sont pas apportées sur cette page, les renseignements sur le dossier scientifique seront obtenus auprès du directeur de la section dans laquelle se fait la candidature : dirant@efrome.it pour l'Antiquité, dirma@efrome.it pour le Moyen Âge, dirmod@efrome.it pour les Époques moderne et contemporaine.

Pour toute question relative au dossier administratif, y compris lors de la saisie de la candidature en ligne pendant l'ouverture de la campagne, vous pourrez contacter le service administratif (pascale.garcia@efrome.it ou helene.franchi@efrome.it).

Dans tous les cas, pensez à anticiper. Aucun problème technique (panne sur ordinateur, coupure internet...) ne saurait justifier des problèmes d'envoi de la candidature. L'accès au formulaire cessera **le vendredi 4 décembre 2026 à 12h précises**.